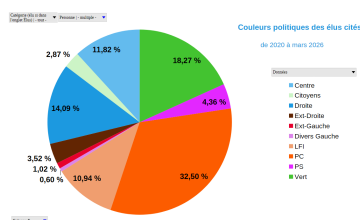


<https://pierre-alainmillet.fr/Expressions-le-journal-local-des-Venissians>



Expressions, le journal local des Vénissians !

- Vie politique -



Date de mise en ligne : lundi 19 octobre 2026

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Le journal expressions est de nouveau en danger à Vénissieux. Et pour l'instant, le maire actuel ne semble pas s'engager pour le défendre. Le tribunal en appel a annulé la subvention de 2023 pour des arguties administratives européennes, mais Idir Boumertit ne trouve qu'une seule chose à dénoncer « l'incompétence de ses prédécesseurs ».

Rappelons qu'il a voté toutes les délibérations concernant le journal depuis 25 ans, sans jamais faire une intervention ou un commentaire, ni en public, ni en privé. Il est vrai qu'il ne s'était pas engagé en 2023 dans la défense du journal en signant la pétition des amis d'expressions. Il ne s'était pas non plus fait remarquer dans la bataille juridique gagnée par la ville contre Monsieur Ben Khelifa, alors dans l'opposition macroniste, bataille juridique gagnée par la ville et affirmant que expressions n'était pas un journal municipal, mais un journal local.

C'est suite à cette victoire juridique sur la nature du journal que les élus d'opposition avaient relancé une bataille contre la subvention municipale de 2023, bataille gagnée en première instance par la ville avec un résultat majeur, le journal est considéré comme un service public local administratif et ne relève donc pas du droit de la concurrence européen,

La décision en appel ne remet pas en cause le fonds de la décision en première instance, mais considère qu'il était nécessaire d'informer la commission européenne de cette subvention. Bref, juridiquement, et malgré la quasi insulte d'incompétence de monsieur Boumertit, la réalité juridique est que,

1. expressions est bien un journal local,
2. que la subvention de la ville n'est pas illégale, à condition d'en informer un obscur technocrate européen,

Décidément, l'agressivité de monsieur Boumertit contre ses anciens collègues devient totalement irrationnelle, et fait fi de la réalité juridique.

Comment ne voit-il pas l'enjeu de la bataille de la presse, du droit des vénissiens à être informé de la vie locale, de la vie associative, culturelle, sportive, sociale ? Pourtant, une réponse qui semblerait facile à un député insoumis pourrait être du genre :

quand les milliardaires de la défense achète tous les journaux, personne ne porte plainte, quand un Bolloré finance les médias d'extrême-droite, il a tous les droits, mais quand une commune assure le droit à l'information locale, l'Union Européenne s'en mêle ? Non, nous défendrons le droit à une presse locale libre et indépendante !.

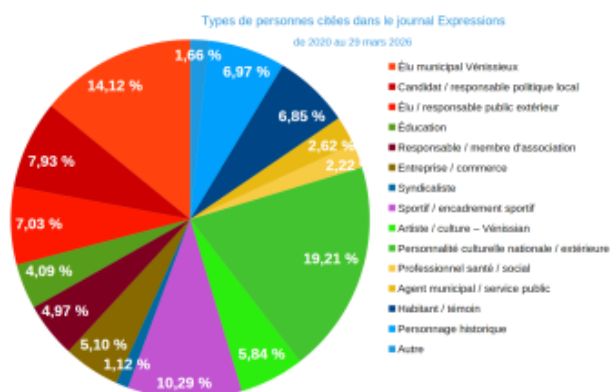
Mais peut-être qu'il ne rêve que d'un journal le mettant en valeur dans la plus vieille tradition des notables locaux,

Alors regardons le bilan du journal expressions de 2020 à mars 2026 [1]

Du 1 janvier 2020 au 29 mars 2026, date de l'élection de monsieur Boumertit, il y a eu 138 numéros du journal avec 3368 articles et 15 287 citations de personnes physiques [2]. La liste permet de mieux se rendre compte de la nature du journal.

D'abord, est-ce un journal politique, comme le prétendent les élus qui ont attaqué le journal, monsieur Ben Khelifa, adjoint actuel au maire, comme les élus du centre et de droite ?

Et bien 71% des personnes citées ne sont ni des élus de Vénissieux, ni des élus d'ailleurs, ni des candidats ou responsables politiques, donc l'essentiel du journal porte non pas sur la vie politique, mais sur tout ce qui se passe dans la ville, et dans tous les secteurs d'activité, sport (10,29%), histoire (6,97%), habitant (6,85 %), culture (5,84 %), entreprises et commerces (5,10 %), associations (4,97 %), éducation (4,09 %), professionnels de santé (2,22 %), agent municipal (2,62 %) et

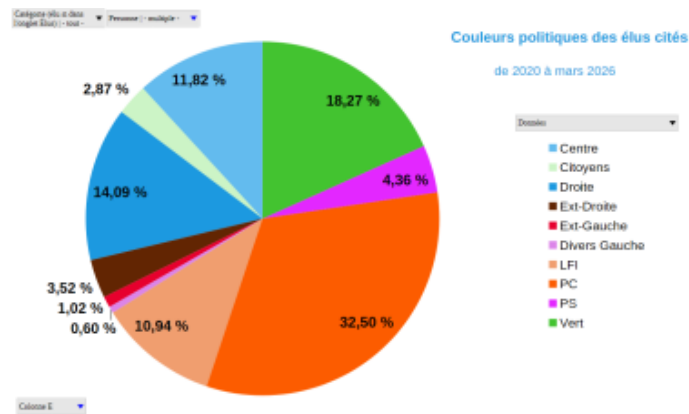


Et c'est bien un journal local, le journal de Vénissieux : 73,77 % des personnes citées sont vénissiennes, et on trouve aussi des personnalités nationales, notamment culturelles avec bien sûr la programmation des festivals et équipements culturels (19,21 %) donc qui sont passées d'une manière ou d'une autre à Vénissieux

Un journal local, qui parle de tout et qui est en plus non partisan !

Donc ce n'est pas un journal politique, mais il fait quand même écho à la vie politique locale ! Est-il impartial ou favorise-t-il le maire comme le dénonçait ceux qui l'attaquaient voire même, comme ose le dire sans honte cet avocat prêt à tout par anticommunisme qui dit que c'est un « journal communiste »..

Et bien, c'est clair, toutes les forces politiques apparaissent dans les citations du journal. Certes les élus communistes, qui il faut le dire étaient bien sûr parmi les plus actifs, sont cités les plus souvent, mais uniquement à 32% des citations, et les oppositions du centre et de droite représentent 25,92% des citations, et même 29,4% avec l'extrême-droite. Bien sûr, les adjoints sont les plus cités et toutes les délégations n'ont pas le même impact dans le journal, l'adjoint à la propreté et au cadre de vie est évidemment beaucoup plus souvent cité que l'adjoint à l'état-civil ! Mais la conclusion est claire. Le journal fait attention à être équilibré dans ses références aux élus ou aux personnalités politiques..



[3]

Dernier point à noter. Michèle Picard est citée 684 fois en 6 ans, et surtout dans ses fonctions institutionnelles, conseil municipal, inauguration, cérémonies. Cela représente 5% des citations de personnes sur toute la période. Ce n'est vraiment pas le journal du maire ! Et Idir Boumertit était de 2020 à 2026, la deuxième personne la plus citée après Michèle Picard !

Mais c'est peut-être au fond ce qui le gêne. Le journal que la ville a construit depuis 36 ans est le journal de tous les Vénissians. Et c'est justement pour cela que nous ferons tout pour le défendre !



expressions

[1] données obtenues avec l'aide d'une IA qui a produit la liste de toutes les citations de personnes physiques.

[2] il y a en effet des articles avec beaucoup de personnes citées, dans les événements culturels, comme la programmation des fêtes escales, ou bien sûr dans les élections avec les listes de candidats.

[3] données réparties en dehors du maire